
MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

CHARGE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR

ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION

NOTE D'INFORMATION

Juillet 2014

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|--------------|
| I. Présentation de l'Opération | 3 |
| I.1. Informations générales sur l'opération | 3 |
| I.2. Caractéristiques de l'émission | 5 |
| II. Avantages liés aux obligations Assimilables du Trésor 6,00% 2014-2017 | 9 |
| II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO | 9 |
| II.2. Exonération d'impôt | 9 |
| II.3. Pondération dans les risques bancaires | 9 |
| II-4 Diversification du patrimoine | 9 |
| II-5 Couverture des engagements d'assurance | 9 |
| III. Environnement économique et Financier du Pays | 10 |
| III.1 Evolution de la Conjoncture Economique et Financière à fin décembre 2013 | 10 |
| III.2. Perspectives macroéconomiques 2013-2015 | 16 |
| III.3. L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne | 18 |
| IV. Présentation de l'Emetteur « TRESOR PUBLIC » | 21 |
| IV.1. Missions | 21 |
| IV.2. Organisation | 22 |
| IV.3. Démarche Qualité | 23 |
| IV.4. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public | |
| V. Annexe | 24 |

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

Par Arrêté n° 158/MPMEF/DGTCP/DDP du 04 juillet 2014, le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des Obligations du Trésor d'un montant indicatif de **soixante-deux milliards (40 000 000 000) FCFA**. Cette émission sera ouverte **le lundi 14 juillet 2014**.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du Règlement n°06/2001/CM/UEMOA relatif à l'émission par voie d'adjudication des bons et obligations du Trésor par les Etats membres de l'UEMOA.

I.1. Informations générales sur l'opération

But de l'émission :

L'Etat de Côte d'Ivoire envisage de lever 40 milliards de FCFA à travers la présente émission d'Obligations du Trésor par Adjudication. L'opération vise à donner au Gouvernement, les moyens nécessaires pour réaliser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. En effet, sur la période 2012- 2015, la République de Côte d'Ivoire entend mettre en œuvre de grands projets d'investissement contenus dans son Plan National de Développement (PND) estimé à environ 22 milliards de dollars, soit 11 000 milliards de FCFA, dont environ 4 579,6 milliards de FCFA pour le secteur public. Les investissements seront financés à travers un élargissement de l'espace budgétaire interne, notamment l'optimisation du potentiel fiscal, l'approfondissement du système financier, l'émission de bons et d'obligations du Trésor sur le marché financier régional et la rationalisation des dépenses publiques, les ressources dégagées dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, les Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), les financements privés (y compris auprès des guichets non traditionnels) et les Partenariats Public-Privés ainsi que l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale. A travers le PND, il se dégage un besoin de financement global de 2 501 milliards de FCFA qui sera assuré par des dons et prêts projets additionnels, mais également par des émissions de titres publics, en

tenant compte de la stratégie d'endettement nouvellement adoptée suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, de manière à ne pas compromettre la soutenabilité de la dette. Les ressources levées serviront à financer le PND, notamment les projets prioritaires pour l'année 2014 dont certains sont relatifs aux infrastructures routières (154,1 milliards) et énergétiques (128,7 milliards), à l'éducation (46,2 milliards), à l'adduction en eau potable (77,6 milliards), à la santé publique (43,6 milliards), à la sécurité et défense nationale (31,0 milliards) et aux logements sociaux et l'emploi des jeunes (18,0 milliards).

Emetteur : Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre Auprès du Premier Ministre Chargé de l'Economie et des Finances

Réseau de placement : Toutes les Directions nationales de la BCEAO dans l'UEMOA, en relation avec les banques, les Etablissements Financiers, les organismes financiers régionaux et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).

I.2. Caractéristiques de l'émission

Désignation : Obligations du Trésor par Adjudication ;

Forme des titres : Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire central du Marché Financier Régional en relation avec la Banque Centrale ;

Dénomination : OTA TRESICI 6,00 % 2014-2017 ;

Volume de l'émission : 40 000 000 000 FCFA ;

Valeur nominale unitaire : 10 000 FCFA ;

Prix de souscription : Prix multiples ;

Souscription minimum : 100 obligations ;

| | |
|--------------------------------|--|
| Maturité : | 3 ans ; |
| Echéance : | 2017 ; |
| Remboursement : | <p>Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement constant annuel après un différé d'un (1) an, le premier jour ouvré suivant le 2^{ème} anniversaire de la date de valeur. Les obligations sont remboursées à un prix égal au pair, soit 10 000 FCFA, aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 juillet 2015 ; - 15 juillet 2016 ; - 15 juillet 2017. |
| Taux d'intérêt : | 6,00% l'an ; |
| Paiement des coupons : | L'intérêt nominal est de 600 FCFA par obligation de 10 000 FCFA. Le coupon annuel est de 600 FCFA par obligation de 10 000 FCFA. Il est payable à terme échu le 15 juillet de chaque année, et pour la première fois, le 15 juillet 2015 ; |
| Liquidité : | Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'Etat s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ; |
| Organisation matérielle | La Banque Centrale assure l'organisation matérielle de l'émission ; |
| Garantie : | L'emprunt est émis par le Trésor Public de la Côte d'Ivoire et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat ; |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Placement : | La souscription primaire des obligations du trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum ; |
| Publication des offres : | 04 juillet 2014 ; |
| Dépôt des soumissions : | Les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire, le lundi 14 juillet 2014, au plus tard à 10 heures 30 précises, TU ; |
| Dépouillement des offres : | 14 juillet 2014 à 11h30 mn TU ; |
| Date de valeur : | 15 juillet 2014 ; |
| Lieu de souscription : | Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA, en relation avec les banques, les Etablissements Financiers, les organismes financiers régionaux et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ; |

Tableau 1 : Amortissement des Obligations du Trésor par Adjudication
6,00% 2014-2017

Montant indicatif: 40 000 000 000 FCFA

Durée : 3 ans

Taux d'intérêt annuel: 6,00 %

Date de valeur: 15 juillet 2014

Amortissement : Remboursement constant annuel du capital ; coupon annuel.

Tableau d'amortissement

| ECHEANCES | ENCOURS | CAPITAL | INTERÊTS | TOTAL | ENCOURS FIN DE PERIODE |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------------|
| 15/07/2015 | 40 000 000 000 | - | 2 400 000 000 | 2 400 000 000 | 40 000 000 000 |
| 15/07/2016 | 40 000 000 000 | 20 000 000 000 | 2 400 000 000 | 22 400 000 000 | 20 000 000 000 |
| 15/07/2017 | 20 000 000 000 | 20 000 000 000 | 1 200 000 000 | 21 200 000 000 | - |
| TOTAL | | 40 000 000 000 | 6 000 000 000 | 46 000 000 000 | |

Description du mécanisme d'adjudication

Le mécanisme d'adjudication sera à prix demandé. Les soumissions seront acquises au prix proposé par le souscripteur. Les soumissions seront rémunérées au taux d'intérêt annuel fixe de 6,00% l'an dans la limite du montant mis en adjudication.

II. AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION 6,00% 2014-2017

II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les Obligations du Trésor par Adjudication bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions de droit commun.

II.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières conformément à l'article 963 du Code Général des Impôts.

II.3. Pondération dans les risques bancaires

Les obligations du Trésor sont pondérées à 0% dans les risques bancaires

II.4. Diversification du patrimoine

Les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

II.5. Couverture des engagements d'assurance

Les obligations du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

III-1- Evolution de la Conjoncture Economique et Financière à fin décembre 2013

Au niveau international, en 2013, l'activité économique est caractérisée par une croissance de 3,0%, proche de celle de 2012, soutenue par les pays émergents et en développement (+4,7%). L'activité dans les pays avancés (+1,3%) reste impactée par la morosité de la zone euro (-0,4%) qui enregistre par ailleurs une appréciation de sa monnaie par rapport aux principales devises.

En 2013, dans **les pays avancés**, la croissance a été soutenue principalement par les Etats-Unis (+1,9%), le Japon (+1,7%), le Royaume-Uni (+1,7%) et le Canada (+1,7%).

Les pays émergents et en développement demeurent le moteur de la croissance mondiale. L'activité a été essentiellement portée par la Chine (+7,7%), les pays de l'ASEAN1 (+5,0%) et dans une moindre mesure l'Inde (+4,4%). Leur performance a été soutenue par l'amélioration de la demande des pays avancés sur le second semestre, mais affectée par la baisse des cours des matières premières. En effet, la plupart des cours des matières premières, notamment le pétrole brut (-2,5%) et l'or (-15,2%) se contractent.

En **Afrique subsaharienne**, l'activité en 2013 (+5,1%) a bénéficié de la solidité de la demande intérieure et de la reprise de la demande des pays avancés.

S'agissant spécifiquement de la **zone UEMOA**, l'activité économique au troisième trimestre 2013 est caractérisée par une évolution contrastée des productions agricoles, un repli de l'activité industrielle et une hausse des ventes de détail.

Au plan national, la Côte d'Ivoire a consolidé son décollage économique grâce à la mise en œuvre du PND qui a favorisé la relance de l'investissement public et la réalisation d'importantes réformes structurelles. Les investissements publics ont plus que doublé (110,8%) entre 2011 et 2012 et ont atteint 615,8 milliards. Ils ont été renforcés en 2013 grâce à des réalisations de 942,1 milliards (+53,0% par rapport à 2012). S'agissant des réformes, elles se sont poursuivies et ont porté notamment sur l'amélioration du climat des affaires avec la mise en application du nouveau code des investissements, l'opérationnalisation du guichet unique de création des entreprises, la mise en place des tribunaux de commerce, la réduction des coûts fiscaux de création d'entreprise et d'accès à la propriété foncière. Toutes ces réformes entreprises ont permis à la Côte d'Ivoire de figurer parmi les dix pays les plus réformateurs en 2012/2013, selon le rapport « Doing Business 2014 » de la Banque Mondiale.

Dans ce contexte, les nouvelles créations d'entreprises ont atteint 2 775 à fin décembre 2013. Ces nouvelles créations renforcent la place du secteur privé, principal pilier de la croissance économique du pays.

A fin décembre 2013, les productions de coton, de caoutchouc naturel, de noix de cajou, de banane et de cacao sont en progression. La situation des différentes spéculations se présente comme suit :

¹ Association of Southeast Asian Nations (en français : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est)

Le **cacao fèves** ressort en hausse de 11,5% à fin décembre 2013. Cet accroissement observé depuis le début de l'année s'explique par l'entrée en production de la nouvelle variété « Mercedes » à rendement élevé, développée dans le cadre du programme Qualité-Quantité et Croissance (2QC). La **noix de cajou** bénéficie du regain de confiance des producteurs, en lien avec la réforme de la filière. A fin décembre 2013, la production croît de 8,3% et devrait se poursuivre grâce à l'entrée en production de nouveaux vergers, à l'amélioration de la demande des pays importateurs, à la destruction de surfaces plantées au Vietnam, premier producteur mondial et à l'augmentation des prix aux exportateurs qui ont entraîné l'enlèvement de la totalité de la production nationale. Le **coton graine** poursuit sa bonne performance au regard de l'augmentation de la production de 24,0%.

Cette embellie se justifie par un meilleur encadrement des producteurs et l'octroi d'appuis financiers de la part de l'Etat et de l'Union Européenne (subvention du prix des intrants et financement de projets et programmes, notamment le projet de relance de la culture attelée dans le bassin cotonnier). La culture de **banane** maintient sa croissance entamée depuis avril 2013, grâce aux investissements réalisés pour accroître les superficies cultivées et améliorer la productivité. La production enregistre ainsi une hausse de 4,5% par rapport à fin décembre 2012. Le **caoutchouc naturel** enregistre une progression de 10,1% à fin décembre 2013 grâce à l'entrée en production de nouvelles exploitations et à l'accroissement des surfaces plantées.

Dans le secteur minier, la **production de gaz naturel** affiche une progression de 19,8% pour s'établir à 75,1 millions de MMBTU² à fin décembre 2013. Cette amélioration est le résultat des investissements réalisés sur les champs CI 26 et CI 27 qui ont permis de répondre en grande partie à la demande croissante en gaz des centrales thermiques pour la production d'électricité. Les productions de ces deux champs ont connu des hausses respectives de 23,5% et de 32,5%. **L'extraction d'or** est en hausse de 18,6% et a atteint 15 516,0 kilogrammes à fin décembre 2013. Cette réalisation est attribuable à la croissance de la production des mines d'or de Tongon (13,5%) et d'Ity (78,8%). **L'extraction de manganèse** progresse également de 21,2% en 2013 pour se situer à 146 018,5 tonnes grâce à l'entrée en production de la mine de Lauzoua.

A fin décembre 2013, l'Indice de la **Production Industrielle** (IPI) hors extraction affiche une hausse de 6,0%, **l'activité manufacturière** ressort en accroissement de 5,9%. Les « **Industries du bois et meubles** » poursuivent leur dynamisme. Elles affichent une croissance de 15,4% en relation avec la bonne tenue des « Meubles et activités NCA » (+19,3%). La branche « **Electricité, gaz et eau** » progresse de 6,9% sous l'impulsion de la production et de la **distribution d'électricité** (+9,2%) et d'eau potable (+1,8%). La bonne tenue de cette branche est liée notamment à l'augmentation des capacités de production d'électricité.

Le **trafic aérien** est en forte progression, favorisé par la consolidation de l'activité économique. Ainsi, le cumul du nombre de voyageurs commerciaux est en augmentation de 24,7% par rapport à 2012 et se situe à 1 031 780 passagers. Cette amélioration transparait dans la pleine activité de « Air Côte d'Ivoire » (+232 225 passagers), l'arrivée de « CORSAIR » (+33 097 passagers), ainsi que le développement des activités de « Air France » (+47 216 passagers).

² Millions de BTU (British Thermal Unit)

Le **transport terrestre** connaît un regain d'activité attesté par la hausse de la consommation de gasoil (+7,1%) à fin décembre 2013. Cette branche bénéficie aussi du dynamisme de l'activité économique nationale.

La **branche maritime** en 2013, est également marquée par une augmentation du trafic global de 3,4% par rapport à 2012. Cette dynamique est tirée par l'embellie des activités du Port Autonome de San-Pedro (+33,9%), soutenue principalement par le transbordement (+53,2%) qui représente 59,2% du trafic de ce port.

L'**emploi** dans le secteur moderne à fin décembre 2013, avec un effectif de 756 597, est marqué par une progression de ses deux composantes. En effet, l'accroissement des embauches nettes (+4,7% ; +34 030 emplois) en glissement annuel, est porté à la fois par le secteur privé (+4,8% ; +26 577 emplois) et le secteur public (+4,5% ; +7 453 emplois).

La situation des **finances publiques** à fin décembre 2013, est caractérisée par une bonne tenue des recettes totales et dons, une rationalisation des dépenses totales et prêts nets ainsi qu'un solde primaire de base déficitaire. Les recettes totales et dons, à fin décembre 2013, sont estimés à 3 040,4 milliards de FCFA, en hausse de 418,9 milliards de FCFA par rapport à fin 2012. Comparé à l'objectif du programme économique et financier de la Côte d'Ivoire, il est enregistré un surplus de 48,4 milliards de FCFA, résultant des recettes fiscales (+17,2 milliards de FCFA) des recettes non fiscales (+57,2 milliards de FCFA) et des dons (-26,0 milliards de FCFA). Les recettes fiscales ressortent à 2 408,6 milliards de FCFA.

Cette performance s'explique principalement par un bon recouvrement du BIC (+36,7 milliards), des impôts sur les revenus et les salaires (+28,3 milliards) et sur des taxes à l'exportation (+39,2 milliards). Les recettes non fiscales sont évaluées à 430,3 milliards contre un objectif 373,1 milliards, soit une plus-value de 57,2 milliards. Ce surplus est en rapport avec les recouvrements des recettes du Trésor (+32,7 milliards) et les cotisations de sécurité sociales (+21,4 milliards). La bonne tenue des recettes non fiscales du Trésor est attribuable aux recettes de service (+24,6 milliards) en liaison avec des recouvrements exceptionnels sur les commissions et transferts ainsi qu'une distribution plus importante (+3,9 milliards) que prévue des dividendes. Les dons ressortent à 201,5 milliards et comprennent 96,2 milliards de dons-projets et 105,2 milliards de dons-programmes, dont 98,4 milliards au titre du C2D.

Le **marché boursier**, à fin décembre 2013, est marqué par une forte progression des indicateurs par rapport à la même période de l'année 2012. En effet, les indices BRVM composite et BRVM 10 progressent respectivement de 39,3% et 33,9%. Cette hausse se reflète au niveau des différents secteurs d'activité. La capitalisation boursière a atteint un montant de 6 706,2 milliards, en hausse de 37,9% par rapport à décembre 2012. Les titres échangés et leur valeur sont également en augmentation respectivement de 50,3% et 60,3%. Cette évolution favorable est en rapport avec les bonnes perspectives de la zone UEMOA et le fort potentiel de croissance des sociétés cotées.

III-2-Perspectives macroéconomiques 2013-2015

L'environnement international sur la période serait marqué par la poursuite de la croissance soutenue à la fois par la demande des pays développés et émergents. La croissance mondiale devrait se situer à 3,9% en 2013, 4,4% en 2014 et 4,6% en 2015. Les cours des principales matières premières resteraient à des niveaux élevés, du fait de la hausse de la demande des produits de base des pays émergents.

Au niveau national, la période serait celle de la consolidation des progrès socioéconomiques. Sur la base d'un renforcement de la sécurité et d'une normalisation complète de la situation sociopolitique, l'action du Gouvernement serait axée sur la poursuite des grands chantiers de développement économique et social. Il est anticipé une croissance de 8.5% du PIB en 2012 et de 6.0% en 2013,2014 et 2015.

- *Au niveau de l'offre*

L'activité se consoliderait sur la période dans tous ses compartiments sectoriels.

Le **secteur primaire** devrait évoluer en moyenne de 5,4% par an sur la période du fait de la reprise de l'extraction minière (+8,6%), de l'agriculture d'exportation (+3,3%) et du dynamisme de l'agriculture vivrière (+6%).

Le **secteur secondaire** devrait se conforter avec la normalisation de la situation sociopolitique et la croissance de la demande. Il serait tiré par toutes ses branches d'activité. Sa croissance moyenne annuelle sur la période serait de 12,9%. Les évolutions moyennes annuelles seraient de 9,5% pour l'agroalimentaire, 25,7% pour le BTP, 11,9% pour les produits pétroliers, 11,6% pour l'énergie et 5,2% pour les autres industries.

Le **secteur tertiaire** profiterait d'une situation sociopolitique stable et du dynamisme des autres secteurs. Toutes les composantes poursuivraient leur expansion entamée depuis 2012 à la faveur de la reprise économique globale. Sa progression moyenne annuelle serait de 13,4% sur la période. Le transport devrait croître de 12,8%, le commerce de 12%, les télécommunications de 7,5%, les droits et taxes de 15,1% et les autres services de 14,3%.

Le Gouvernement apporterait un appui aux secteurs sociaux. Ainsi, la hausse attendue du PIB non marchand serait de 2,7% en moyenne par an sur la période.

Le niveau général des prix devrait connaître une hausse modérée d'environ 2,1% par an sur la période, le Gouvernement s'attèlera à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour contenir les tensions inflationnistes.

- *Au niveau de la demande*

La demande dans toutes ses composantes évoluerait positivement avec la reprise générale de l'activité économique.

La **consommation finale** serait portée à la fois par ses composantes publique et privée. L'augmentation des revenus dans le secteur privé et la création d'emplois publics et privés devraient consolider la consommation. Il est attendu une croissance moyenne de 8,3% par an sur la période sous revue.

Les **investissements** seraient revigorés par la poursuite des grands chantiers de l'Etat dans le domaine des infrastructures économiques et sociales. La croissance moyenne par an serait de 31,4%, soutenue à la fois par le secteur privé (+37,2%) et la composante publique (+24%). Le taux d'investissement passerait de 12% en 2012 à 23,5% en 2015.

Au niveau du **commerce extérieur**, les exportations évolueraient de 9,4% en moyenne, sous l'impulsion de la demande extérieure des produits transformés et des produits primaires. Les importations, portées par les biens intermédiaires et d'équipement, devraient soutenir la croissance et évolueraient de 15,8% en moyenne par an.

III-3-L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne

L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par la Côte d'Ivoire, insufflera une nouvelle dynamique à l'économie ivoirienne pour soutenir durablement le développement socio-économique de ce pays.

La décision d'approbation du dossier ivoirien par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale, a permis au pays de bénéficier d'un allègement important du stock de sa dette extérieure bilatérale et multilatérale, notamment dans le cadre du Club de Paris et de l'IADM.

Pour rappel, le stock de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire avant l'atteinte du point d'achèvement s'élevait à 6 264,16 milliards de FCFA au 31 décembre 2011, soit 50,8% du PIB. Ce stock comprenait 3 356,59 milliards de FCFA, soit 53,58% dus aux créanciers du Club de Paris et 1 486,75 milliards de FCFA, soit 23,73% dus aux créanciers multilatéraux.

A la faveur des négociations consécutives au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une annulation sur le stock de sa dette au 30 juin 2012, à hauteur de 4 090 milliards de FCFA, soit 3 143,71 milliards de FCFA de la part des créanciers bilatéraux du Club de Paris et 946,32 milliards de FCFA de la part des créanciers multilatéraux.

A la suite des annulations obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative PPTE, le nouveau stock de la dette extérieure au 31 décembre 2012 (non compris le stock éligible au C2D) s'est établi à 2 392,98 milliards de FCFA soit 17,5% du PIB, en lien avec les nouvelles valeurs nominales du PIB établies par l'Institut National de la Statistique, sur la base des comptes nationaux définitifs de 1996 à 2010.

Aussi, ce ratio ressort-il à 17% à fin décembre 2013.

En ce qui concerne la contribution des créanciers multilatéraux, le pays a bénéficié systématiquement d'une annulation de 946,832 milliards de FCFA, dont 924,11 milliards de FCFA, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). La réduction IADM a été accordée par la Banque Mondiale (IDA) à hauteur de 797,04 milliards de FCFA et par le Groupe de la BAD (FAD) à hauteur de 127,07 milliards de FCFA. Une annulation de 20,07 milliards de FCFA a été accordée, par les autres créanciers multilatéraux, au titre de leur contribution à l'allègement PPTE.

S'agissant de la dette bilatérale, un stock de 3 036,74 milliards de FCFA a été annulé par les créanciers du Club de Paris dont un encours de C2D d'un montant de 1486,23 milliards de FCFA. En effet, au-delà d'une simple annulation de dette, la France accorde à la Côte d'Ivoire une réduction de sa dette par le mécanisme du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Suivant ce mécanisme, les flux d'échéances issus de l'encours de dette éligible au C2D seront reprogrammés par tranche de C2D. Ainsi, dès le remboursement des échéances des C2D, les autorités françaises reverseront au pays, sous forme de dons, les montants équivalents aux échéances payées pour le financement des programmes ciblés. Ce mécanisme connaît un début de mise en œuvre depuis 2012, avec le paiement des échéances de (19,7milliards) et 2013 (98,4 milliards).

Le stock de la dette éligible au C2D qui se chiffrait à 1486,23 au point d'achèvement, s'élève à 1491,99 milliards de FCFA au 31 décembre 2012, compte tenu des intérêts courus sur le deuxième semestre de l'année 2012. Une première tranche de C2D (2012-2015) d'un montant de 630 millions d'euro a été conclue entre la France et la Côte d'Ivoire en décembre 2012.

TABLEAU 1: RATIOS DE LA DETTE_ COTE D'IVOIRE

| | MONTANT EN MILLIARDS DE FCFA | RATIOS | |
|---|------------------------------------|----------------------|-------|
| | | STOCK DETTE / PIB | NORME |
| STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2011 (AVANT P.A PPTE) | 6 264,8 | 50,8% | |
| C2D France AU 31 DEC 2013 | 1 440,0 | | |
| STOCK DETTE EXT. AU 31 DEC 2013 (APRES P.A PPTE HORS C2D) | 2 605,4 | 17,0% | < 40% |
| STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2013 | 2 651,8 | | |
| STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2013 HORS C2D | 5 257,3 | 34,4% | < 70% |
| POUR MEMOIRE | | | |
| STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2012 HORS C2D | 4 682,95 | 34,2% | < 70% |
| > STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2012 (APRES P.A PPTE HORS C2D) | 2 392,98 | 17,5% | < 40% |
| > STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2012 | 2 289,97 | | |
| PIB NOMINAL 2013 | 15 300,00 | | |
| PIB NOMINAL 2012 | 13 695,00 | | |
| PIB NOMINAL 2011 | 12 332,7,00 | | |

SOURCE : DDP/ INS (base comptes définitifs 1996-2010)

Au lendemain des mécanismes d'allègement de la dette multilatérale et bilatérale, la Côte d'Ivoire aura les capacités nécessaires pour le redémarrage de son économie. Le nouveau stock de la dette extérieure qui ramène le service annuel moyen de la dette de 500 milliards de FCFA avant PPTE à 300 milliards de FCFA après le point d'achèvement, dégage une marge importante pour

l'économie et permet d'impulser la croissance par un accroissement de l'investissement dans les secteurs d'activité générateur de croissance.

De plus, la mise en place en cours du nouveau cadre institutionnel renforce de gestion de la dette, notamment avec la création récente du CNDP par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011 et la mise en place de la nouvelle entité en charge de la gestion de la dette, permettra au pays d'encadrer les nouveaux emprunts en vue d'éviter un nouveau surendettement.

IV. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est une administration financière publique régie par le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

IV.1. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- de élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
- de définir la politique monétaire et bancaire en collaboration avec la BCEAO;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publiques et para publiques ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales ;

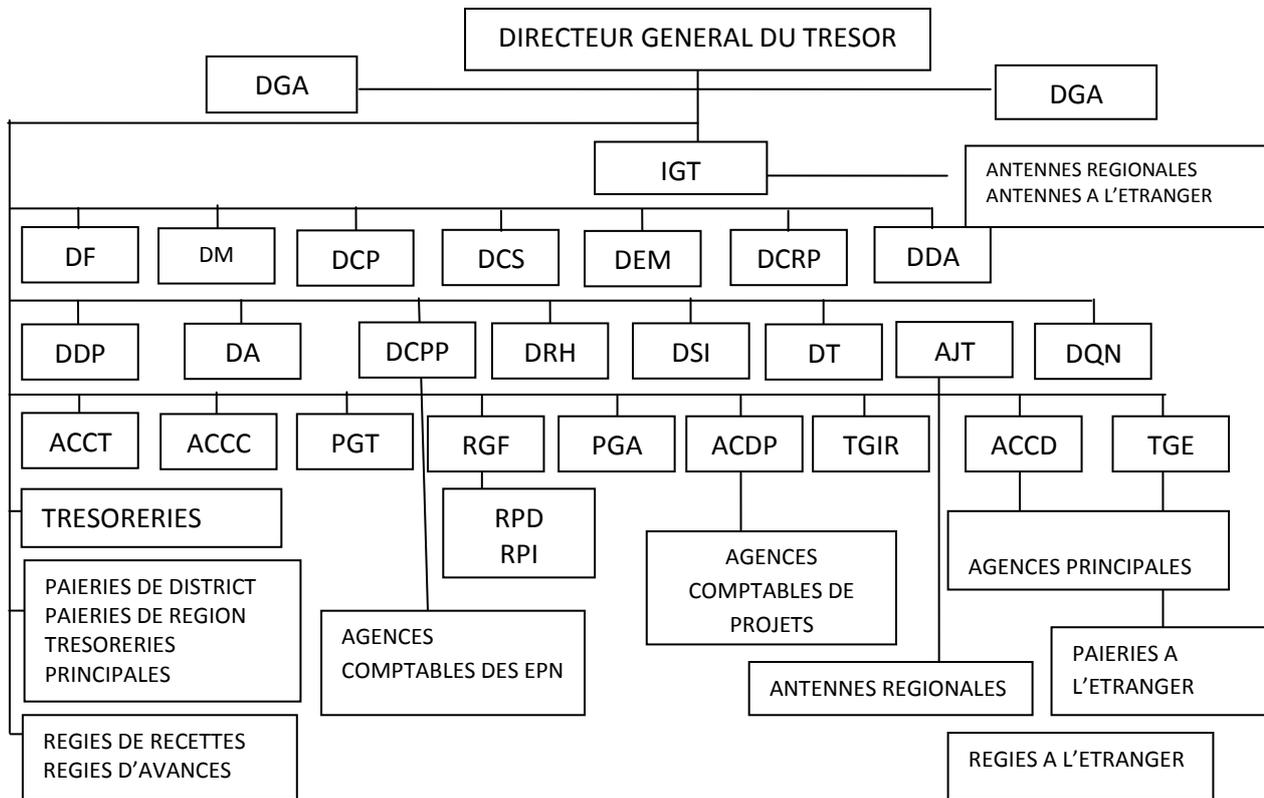
IV.2. Organisation

L'administration du Trésor Public est placée sous l'autorité du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique qui lui-même relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 788 agents répartis entre 562 postes comptables et des services non comptables

Ce sont :

- l'Inspection Générale du Trésor ;
- 15 Directions Centrales ;
- 09 Postes Comptables Généraux ;
- 48 Trésoreries Générales ;
- 12 Paeries de Districts ;
- 31 Paeries de Régions
- 86 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 47 Paeries à l'Etranger ;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD).
- 14 Agences Comptables des projets (ACDP)
- 03 Recettes de produits Divers
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts
- 05 Recettes Principales des Douanes

ORGANIGRAMME



LEGENDE

| | |
|--|---|
| AJT : Agence Judiciaire du Trésor | DF: Direction de la Formation |
| ACCC: Agence Comptable des Créances Contentieuses | DGA : Directeur Général Adjoint |
| ACCD: Agence Comptable Centrale des Dépôts | DQN: Direction de la Qualité et de la Normalisation |
| ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor | DM : Direction de la Microfinance |
| ACDP : Agence Comptable de la Dette Publique | DRHMG: Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux |
| DA : Direction des Assurances | DSI: Direction des Systèmes d'information |
| DCP : Direction de la Comptabilité Publique | DT: Direction du Trésor |
| DCPP: Direction de la Comptabilité Parapublique | IGT: Inspection Générale du Trésor |
| DCRP: Direction de la Communication et des Relations Publiques | PGA : Paierie Générale des Armées |
| DCS: Direction de la Coordination Statistique | PGT : Paierie Générale du Trésor |
| DDA : Direction de la Documentation et des Archives | RGF: Recette Générale des Finances |
| DDP: Direction de la Dette Publique | TGE : Trésorerie Générale pour l'Étranger |
| DEMO : Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation | TGIR : Trésorerie Générale des Institutions de la République |

IV.3 – Démarche Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif pour le Trésor Public de Côte d'Ivoire est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la république de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1^{er} /12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

IV.4 – Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Pour s'inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont de façon consensuelle adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d'éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l'information, au développement de l'éthique et au respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs prônées par le Code d'Ethique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie et de les entendre ;
- mener toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers. Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

V. ANNEXES

VI- PERSONNES A CONTACTER

**COMITE DE SUIVI DES TITRES D'ETAT ET
INSTRUMENTS DE FINANCEMENT
(COSTEIF)**

Monsieur KONE Adama
Directeur Général
Tél. : (225) 20 30 90 20/22

Jacques Konan ASSAHORE
Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 20 30 90 27
jassahore@tresor.gouv.ci
e-mail : jassahore@tresor.gouv.ci

Lassina FOFANA
Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 20 30 90 24
lafofana@yahoo.fr

Jules Prosper COULIBALY
Directeur du Trésor
Tél. : (225) 20 33 70 91
coulibalyjules@tresor.gouv.ci

DAGROU Wahi Charles A.
Sous-directeur des Marchés Financiers
Tél. : (225) 20 33 70 91
dagroucharles@tresor.gouv.ci

DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

Siège social

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex : BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet : [http : // www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP

Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82

Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser

Boite Postale : N° 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : n° 3159

tel : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

**Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel
et avenue Delafosse**

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Telefax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TOGO

Telefax: (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41/ 222 54 06

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

CÔTE D'IVOIRE

DIAW GEORGES

CHEF DE SERVICE DU CREDIT ET DE LA MICROFINANCE

(225) 20 20 88 72
